



Explications relatives au formulaire de demande

Si vous souhaitez soumettre une demande de financement d'un projet au Fonds de prévention du tabagisme (FPT), vous devez, sauf pour les projets de recherche, utiliser le présent formulaire. Celui-ci se fonde, pour le fond comme pour la forme, sur des critères de qualité reconnus dans le domaine des projets de prévention (quint-essenz) et sur les principes de la gestion de projet.

Nous attirons votre attention sur le fait que le FPT ne finance que les projets s'inscrivant dans la stratégie nationale de prévention du tabagisme, laquelle fait partie du Programme national tabac 2008 – 2012 (PNT 2008-2012).

Veuillez lire attentivement les informations relatives aux différents points de la demande et respectez les directives. Si cela s'avère impossible pour l'un ou l'autre point, veuillez le justifier au point concerné.

Le formulaire fait référence aux critères de qualité quint-essenz. Vous trouverez leur description et les indicateurs correspondants dans le document « Formulaire d'évaluation pour projets de prévention » (www.prevention-tabagisme.ch, rubrique Formulaires).

Pour les projets dont la demande de financement n'excède pas 10 000 CHF, il n'est pas nécessaire de compléter les champs marqués d'un *.

Veuillez renvoyer une version papier **et** électronique du formulaire. Merci d'agrafer ou de relier les différentes pages du formulaire, de numéroter les éventuelles annexes, notamment celles de la version électronique, et de ne pas nous envoyer de classeur.

Si le projet se fonde sur un projet ou un programme ayant fait l'objet d'une évaluation, nous vous prions d'annexer le rapport d'évaluation complet.

Procédure d'évaluation par le FPT

Le FPT soutient des projets de prévention conformément à l'ordonnance sur le fonds de prévention du tabagisme, moyennant le respect de normes formelles.

La demande est évaluée dans sa globalité ; les critères de qualité font partie intégrante du processus.

Avant d'être présentées au groupe consultatif FPT, les demandes sont examinées par le service, lequel renvoie à leur auteur les demandes incomplètes ou manquant de clarté en leur demandant de les compléter ou d'éclaircir certains points.

Vous trouverez des informations concernant la procédure d'évaluation des demandes sur le site Internet du FPT.

Informations complémentaires :

Site Internet du FPT
www.prevention-tabagisme.ch

Stratégie nationale de prévention du tabagisme
www.bag.admin.ch/themen/drogen/00041/00613/index.html?lang=fr

Site Internet quint-essenz
www.quint-essenz.ch

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le service du FPT.